

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 30 octobre 2025

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D25.075

L'an deux mille vingt-cinq,
le 30 octobre,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, PIGNOL Jean-Philippe (suppléant de CAYREL Jean-Claude), CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : ANDRE Sophie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), VALENTIN Christine, POUEVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à FERNANDEZ Florence) et DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**D25.075 : PAE DE LA TIEULE – REGULARISATION FONCIERE PARCELLE CADASTREE
SECTION ZA N°32 VOIRIE**

Monsieur le Président précise que la voirie interne de la zone du PAE (domaine privé) appartient désormais à la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn. Il s'avère que la parcelle cadastrée section ZA n° 32 s'étend également pour partie sur la route départementale (RD 167) et pour partie sur la voirie communale.

Aussi il convient de diviser cette parcelle afin de rétrocéder les parties correspondantes respectivement au Conseil Départemental et à la Commune de la TIEULE afin qu'elles puissent être intégrées au domaine public de ces collectivités.

La CC ALCT a mandaté le cabinet de géomètre (950€HT), le Conseil Départemental de la Lozère rédigera l'acte administratif qui le concerne.

Pour l'acte relatif à la partie revenant à la commune de La TIEULE, celui-ci sera traité en même temps que les régularisations foncières à réaliser avec d'autres communes de la communauté de communes (notamment sur les parcelles support d'équipement d'eau de l'ancienne communauté de communes du Pays de Chanac).

Vu l'avis favorable de la commission développement économique et touristique et le bureau lors de la séance du 13/10/2025.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE ces régularisations foncières,

DONNE délégation au Président pour mandater un notaire ou un cabinet spécialisé pour la rédaction des actes administratifs,

AUTORISE le président ou le vice-président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 4 novembre 2025,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trégnoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL